

Ce soir, pour fêter la Sainte-Catherine, il y aura bal chez L'ange vain. Il passera des... cabaleurs en revue et leur donnera un bâton de tire enveloppé avec du cash!

MM. Cartier, Galt et John Ross ont été prés. élus, à la reine Victoria. On dit aussi qu'en cette occasion, M. Cartier était coiffé de sa superbe toque bleue de 1837.

Question.—(Qui fait le chemin de fer du Nord? Est-ce Baby? sont-ce les conseillers ou sont-ce les directeurs de la compagnie de ce chemin de fer?)

Réponse.—Pe soine. Avec les £12,500, L'ange vain et ses associées ne font pas le chemin de fer du Nord, mais des quais, mais des élections municipales!

AUX CORRESPONDANTS.

A M. Louis Dugal. Nous vous avons expédié une copie de tous les numéros de l'Observateur.

A M. B. Trop tard pour ce numéro.

ERRATUM.

Dans le dernier couplet de la chanson de L'Ange vain; au lieu de "Le chemin du Nord," lisez: "V. tre chemin du Nord."

CORRESPONDANCES.

Monsieur le rédacteur,

Une petite place dans votre journal, pour demander à l'honorable grand petit maire: dans quel but lui ou son parti a payé pour les élèves de l'École Normale, ceux du séminaire, qui sont en âge de majorité, et tous les domestiques de la rue Saint-Louis, la somme exigée, pour voter? Je demandera encore où est pris l'argent ainsi employé?

UN ÉLECTEUR.

[Nous ne savons si les avancés de notre correspondant sont corrects; seulement s'il faut en croire des personnes très respectables, Son Honneur aurait agi, encore cette fois, de manière à faire croire qu'elle tient peu à l'honneur de gentilhomme. Nous aurons bientôt sur ce fait, des données certaines dont nous ferons part à nos lecteurs. En attendant, nous dirons; qu'il n'y a pas de feu sans fumée.—Réd.]

Monsieur le rédacteur,

Un homme de police a perdu sa place dernièrement pour s'être enivré; c'était la cinquième fois que ça lui arrivait, mais il est un des privilégiés du Comité de police, il a été admis, de nouveau. Un tel procédé, quand on songe que d'autres hommes, pour la même faute n'ont pas pu être pardonnés, prouve que le chef de police et les membres du Comité de police boivent dans le même verre.

POLICE.

Monsieur le rédacteur,

Vous disiez dans votre dernier numéro

que les ouvriers de Saint-Sauveur n'étaient pas admis à travailler aux quais du Palais; c'était vrai. Mais savez-vous pourquoi? C'était parce que, ma dit un nommé B...., ils ne veulent point s'incorporer! Et c'est bon pour eux! a-t-il ajouté.

UN OUVRIER.

Monsieur le rédacteur,

Comme vous êtes l'ami de la justice et de la vérité me permettez-vous d'insérer dans les colonnes de votre intéressant journal quelques mots au sujet de cette fameuse Caisse d'Economie de Saint-Roch ou plutôt de ce gouffre où sont engloutis les épargnes de l'ouvrier.

Il est non seulement pénible mais fâcheux de voir qu'à l'entrée d'un hiver rigoureux le pauvre ouvrier qui a confié ses épargnes entre les mains de ces misérables spéculateurs, se voit obligé de croquer de faim avec sa famille, tandis que quelques uns de ces intriguants se rient et se moquent de leurs dupes par leur silence; comme par exemple, l'importateur Marois qui se fait bâtir un palais de cristal, avec piliers etc. au dépens du pauvre! — car vous savez que ce n'est pas le riche qui se trouve la dupe de cette affaire là.—Aurait-on justice oui ou non? Le juge Morin peut-il rendre jugement? non je crois qu'il nous faudrait pour cela un juge sévère et sans peur; c'est ma conviction. En attendant, Marois, Prevost et compagnie savent-ils qu'ils ont une conscience? c'est dont je doute fort, parce que si peu qu'ils n'a raient leur commanderait toujours de réfléchir avant que de garder ce qui ne leur appartient pas. Avant de terminer je vous dirai M. le rédacteur que si ces gens là croient par leur silence échapper à la vengeance publique ils se trompent je dois vous dire que le peuple n'attendra pas aussi longtemps qu'il a attendu jusqu'aujourd'hui, il est temps que la justice se fasse.

CYRILLE MORENCY.

Québec, 21 novembre, 1858.

[Nous publions avec plaisir cette correspondance; et nous sommes heureux de voir que l'auteur ne craint point de signer. Avec les hommes qu'il attaque il faut frapper en face pour leur imposer le cachet du mépris public.—Réd.]

ANNONCES.



F. NORMAND.
SCULPTEUR.

Faubourg Saint-Roch,
rue Sainte-Marguerite,
No. 11, Québec.

Prend la liberté d'informer le public en général, qu'il entreprendra l'exécution de tous ouvrages en sculpture, tournage, meubles d'église, etc., et il venira des mappes, et tous autres ouvrages de menuiserie qu'on voudra bien lui confier.

15 novembre, 1858.

A VENDRE.

Un emplacement de 40 pieds de largeur sur 60 de profondeur avec onemaiso en bois, à une étage, située faubourg Saint-Roch, rue Saint-Antoine numéro 62. Aus une boutique de boulanger en pierre à deux étages; le tout en bon état. Conditions faciles. S'adresser sur les lieux au propriétaire N. MINGUY.

8 novembre, 1858.

MÉDAILLES ET DIPLOMES

Obtenus aux Exhibitions de Londres, Paris et New-York

JOSEPH BARBEAU,
BOTTIER ET CORDONNIER,
72 GRANDE RUE ET FAUBOURG SAINT-JEAN.
QUÉBEC.

GUETRES DE TOUTES SORTES, ETC.

A VENDRE.

UNE MAISON en bois et à deux étages située au faubourg Saint-Jean, rue Richelieu. Conditions avantageuses, titres contestables.

S'adresser au soussigné,

L. M. DARVEAU,
Notaire,

Rue Richelieu, no 36.

10 mai 1858.

P. G. HUOT, notaire, a ouvert un bureau dans sa demeure actuelle, No. 32, rue Craig, St-Roch. Québec, 1er jan 1858.

L. M. DARVEAU, notaire, tient un bureau d'affaires, dans le faubourg Saint-Jean, rue Richelieu, numéro 56.

On s'abonne à Québec, chez M. Léo Rochette libraire, faubourg Saint-Jean, et chez L. M. Darveau, notaire, faubourg Saint-Jean, rue Richelieu numéro 56.

M. F. X Gagnon, Not-Dame de-la-Vierge.

Charles Fortier, Rimouski.
L. O. E. Brunelle, Champlain.
Isidore Trépanier, Saint-Narcisse.
Joseph Bélanger, Sainte-Julie de Sorel.

Charles Lapierre, No. 114, Rue St-Laurent, Montréal.

M. Leclerc, Cap-Santé.
Louis Fiset, Saint-Basile.

Toutes lettres et correspondances doivent être adressées franchises de port, à L. M. Darveau, faubourg Saint-Jean, rue Richelieu, numéro 56.

L. M. DARVEAU, PROPRIÉTAIRE ET RÉDACTEUR.